

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le - 7 JUIL. 2017
ID : 056-215601626-20170628-DB20170628-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 28 Juin 2017

TEMPETE ZEUS : PRISE EN CHARGE FINANCIERE – EXCEPTIONNELLE- DE DEGATS

Etaient présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Philippe DONIES, Martine YVON, Pierre-Yves CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL.

Absents excusés avant donné pouvoir : Katherine GIANNI à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

Présents : 29
Pouvoirs : 4

n° 28

TEMPETE ZEUS : PRISE EN CHARGE FINANCIERE – EXCEPTIONNELLE- DE DEGATS

Rapporteur : Jean-Luc MADEC

La tempête Zeus a causé plusieurs dégâts sur la commune, notamment dues aux chutes d'arbres. La Ville est assurée pour les dégâts qu'elle occasionne dans des conditions normales. La tempête a été classée par le Préfet comme « événement exceptionnel », ce qui dispense les assurances de prendre en charges certains sinistres intervenus sur le domaine public.

Monsieur Haméon, jeune entrepreneur de 25 ans qui projette de s'installer à Ploemeur, possède une entreprise de revente automobile. Un de ses véhicules a été vendu et stationné la nuit de la tempête sur le parking public aux abords du lycée Notre-Dame de la Paix. Trois arbres sont tombés sur le véhicule l'endommageant grandement. Au vu des circonstances, l'assurance de la ville refuse de prendre en charge les dommages qui s'élèvent à 8 700,00 €. Il s'agit d'un cas unique et exceptionnel.

Aujourd'hui, Monsieur Haméon est en grande difficulté financière. Sa banque lui refuse un prêt, il est donc au bord de la cessation de paiement. Il ne peut plus payer les contrôles techniques pour ses autres véhicules et se retrouve dans une spirale sans fin.

Le Bureau municipal a décidé de prendre en charge le montant des réparations.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commissions « Finances et ressources humaines » du vendredi 16 juin 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ **VALIDE** la prise en charge du montant des réparations du véhicule de 8 700,00 €.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 9 ABSTENTIONS (Loïc Tonnerre – Dominique Sauray – Michel Roualo – Dominique Daugès - Daniel Le Lorrec – Sylvain Britel – Irène Bellec – Michel Le Mestrallan – Thierry Le Floch)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

